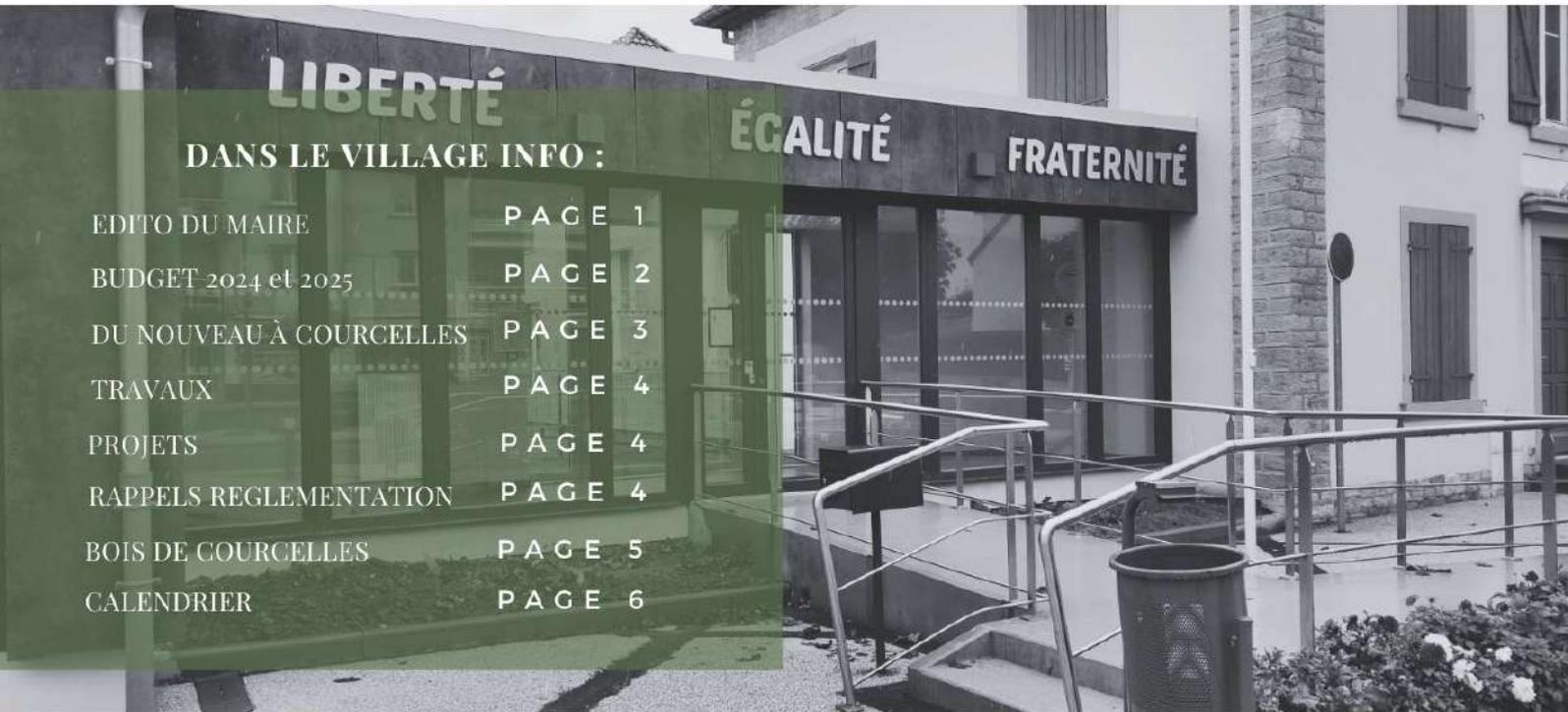




# VILLAGE INFO



## DANS LE VILLAGE INFO :

EDITO DU MAIRE	PAGE 1
BUDGET 2024 et 2025	PAGE 2
DU NOUVEAU À COURCELLES	PAGE 3
TRAVAUX	PAGE 4
PROJETS	PAGE 4
RAPPELS REGLEMENTATION	PAGE 4
BOIS DE COURCELLES	PAGE 5
CALENDRIER	PAGE 6

## EDITO

### PAR VOTRE MAIRE - CHRISTIAN QUENOT

Notre gentille et discrète doyenne, Mme Colette PARIS, nous a quitté dans sa 105ème année et nous renouvelons nos sincères condoléances à sa famille ainsi qu'aux familles de nos autres disparus récemment.

L'essentiel de ce bulletin est consacré au budget communal. Malgré le contexte économique et politique très contraint, le conseil municipal, conformément à ses engagements électoraux, a maintenu le taux d'imposition communal, taux qui est demeuré inchangé depuis 2009 ! Seules les bases, calculées par l'état, évoluent.

Le retour des beaux jours s'accompagne de divers démarchages, mais aucun ne peut se revendiquer d'une recommandation de la mairie. Pour les travaux, il est préférable de s'adresser aux entreprises locales plutôt qu'aux itinérants, qui n'ont pas forcément les autorisations nécessaires et sur lesquelles il n'y a pas de recours. Cela limitera également leur présence dans le secteur.

Attention également aux rodeurs à l'affût de toute opportunité de larcin. Les cambriolages ont souvent lieu pendant la journée !

Suite à la démission de sa Présidente et faute de candidats à son remplacement, le comité des fêtes a cessé son activité. Je tiens à remercier tous les membres qui, par leur dévouement, ont permis de très belles manifestations. Beaucoup de ceux-ci vont d'ailleurs œuvrer au sein du **Comité Consultatif Événementiel (CCE)** créé en remplacement du comité afin de poursuivre les diverses manifestations avec une régie communale.

N'hésitez pas à vous présenter en mairie si vous souhaitez en faire partie.

Afin de répondre à certaines interrogations relatives à la gestion de notre forêt, vous trouverez ci-après les arguments de l'Office National des Forêts (ONF).

Des éléments de réglementation sont rappelés en fin de bulletin. Pour la tranquillité de chacun, je vous demande de les respecter.

Espérons que le Carnaval aura marqué le retour durable des beaux jours afin d'échapper à l'ambiance morose de notre actualité car nous avons besoin de paix et de sérénité. **C'est mon vœu le plus cher.**

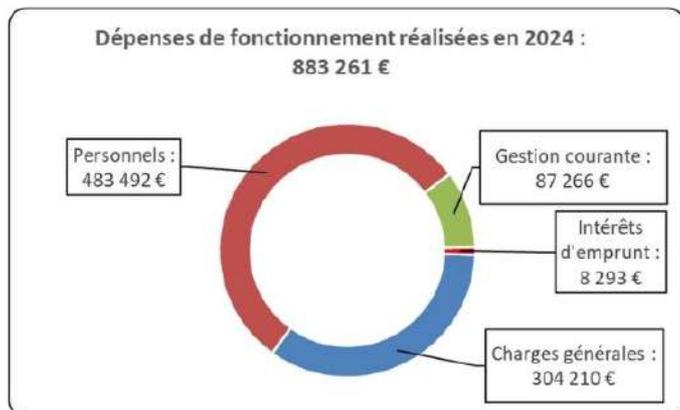
Votre Maire

PAGE 1

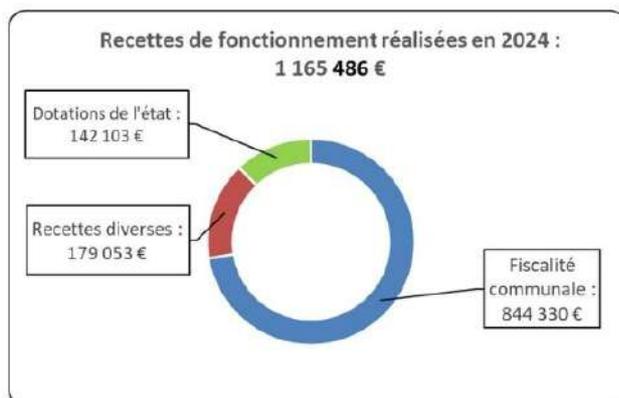


# BUDGET

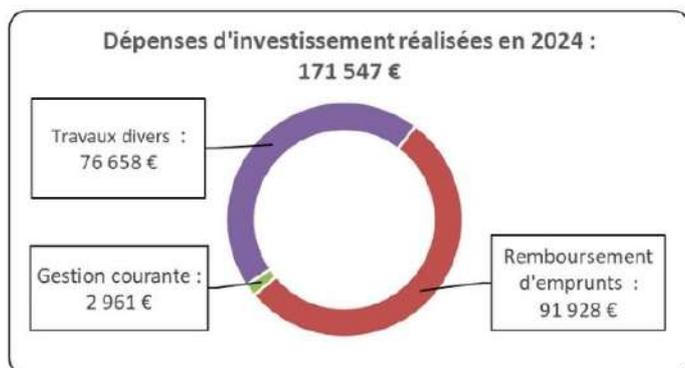
## BILAN 2024



Les charges de personnel représentent plus de la moitié de nos dépenses de fonctionnement.



La fiscalité communale représente 72 % de nos recettes de fonctionnement

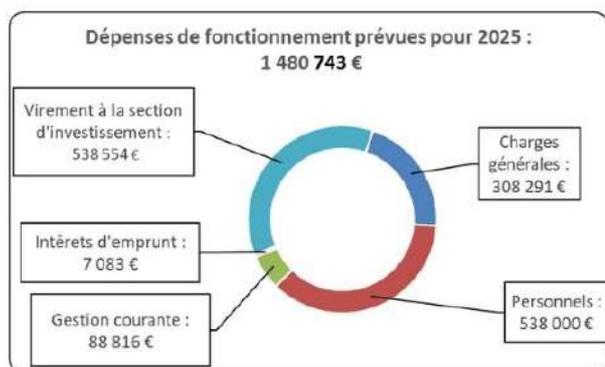


Vu le peu de dépenses d'investissement, le remboursement des emprunts intervient pour moitié.

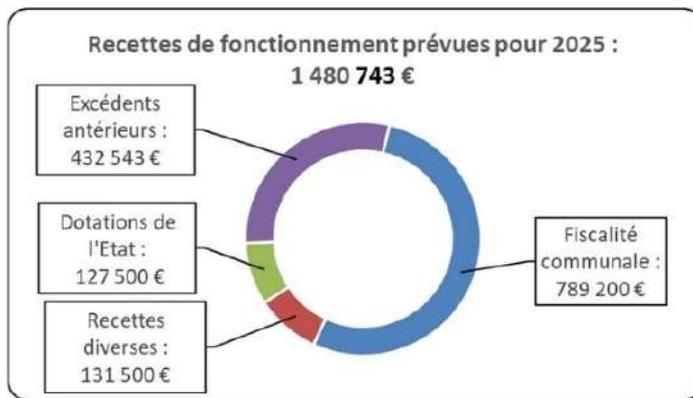


Les dotations diverses représentent la quasi-totalité de nos recettes d'investissement.

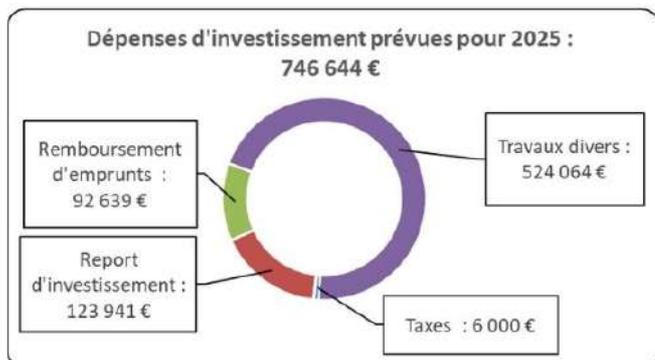
## PRÉVISIONS 2025



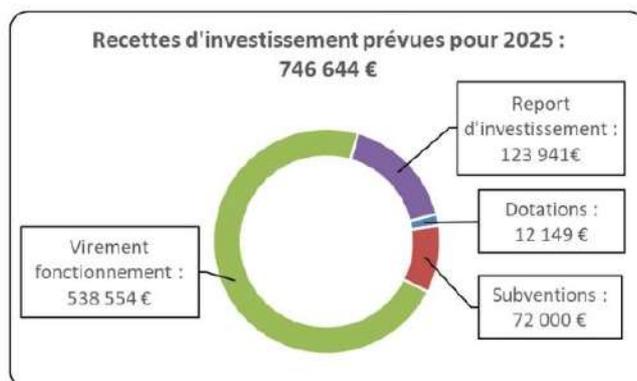
Grace à la maîtrise de nos dépenses 2024, nous pourrons consacrer plus du tiers de notre budget à l'investissement 2025.



Comme en 2024, les recettes de fonctionnement proviennent largement de la fiscalité et des excédents antérieurs.



Les travaux prévus (Espace Touret, entrée de village, cimetière...) pourront être entrepris cette année.



On peut remarquer la faible part des dotations et subventions.

# DU NOUVEAU À COURCELLES

## MUTUELLE INTERCOMMUNALE

À destination des habitants et des personnes exerçant une activité professionnelle sur l'une des 73 communes (non soumis à un contrat collectif), la mutuelle intercommunale est effective depuis le 1er janvier 2025.

Pays de Montbéliard Agglomération a négocié pour vous des tarifs préférentiels permettant un meilleur accès aux soins de santé et une offre adaptée au budget et aux besoins ses administrés :

- Adhésion à effet immédiat (sans carence)
- Pas de questionnaire de santé
- Pas de limite d'âge

Plus d'infos : 03 84 82 41 73

ou sur [paysdemontbeliard@mutuelle-familiale.fr](mailto:paysdemontbeliard@mutuelle-familiale.fr)



## LABELLISATION DE L'ESPACE CULTUREL JEAN TOURET

Appuyé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a décerné à notre ancienne chapelle, ce 15 mars, le Label Architecture Contemporaine Remarquable (ACR).

Ce label concerne les bâtiments remarquables de moins de 100 ans qui ne peuvent donc pas bénéficier du statut de monument historique.

Nous voici donc, sur le plan architectural, à pied d'égalité avec l'AXONE et le MOLOCO par exemple.

Il s'agit là d'une reconnaissance de Jacques MATTERN, architecte, de Jean TOURET, artiste aménageur, mais aussi de tous ceux qui ont œuvré pour la réalisation de ce bâtiment : Diocèse, entreprises, habitants et donateurs.

Plus pratiquement, ce label favorisera les dossiers de subvention pour la rénovation énergétique du bâtiment.



“  
NOUS VOICI DONC, SUR  
LE PLAN  
ARCHITECTURAL,  
À PIED D'ÉGALITÉ AVEC  
L'AXONE ET LE MOLOCO

# TRAVAUX

- **Vestiaires du stade** : Les remplacements du chauffe-eau et du chauffage seront réalisés prochainement pour un montant de 30 000 € HT, une subvention de 10 000 € a été demandée à PMA.
- **Bornes de recharge électrique** : place Scherrer, les bornes sont en cours d'installation. Un dépôt de colis est prévu.
- **Liaison cyclable secteur du stade** : Le tronçon traversant la zone du stade vient d'être mis en enrobé par PMA avec toutefois une participation de la commune à hauteur de 7 000 €.



## PROJETS



- **Espace Culturel Jean Touret** : Consultation des entreprises pour l'isolation thermique, la ventilation, et l'aménagement extérieur.
- **Entrée de village** : études en cours
- **Cimetière** : études en cours

## RAPPELS SUR LA RÉGLEMENTATION

- **Circulation sur les trottoirs** : Ceux-ci sont par définition *réservés aux piétons*. **La circulation de tout véhicule électrique (trottinettes, hoverboard, ...) est interdite sur les trottoirs**. Toutefois la réglementation autorise les enfants de **moins de 8 ans** à circuler à vélo et en trottinette à **6 km/h maxi**, soit la vitesse d'un piéton pressé. De plus, je rappelle que vous devez être âgé d'au **moins 14 ans pour utiliser des véhicules électriques** et que ces engins ne peuvent pas transporter **plusieurs personnes en même temps**. De nombreuses plaintes me parviennent à ce sujet. Les enfants concernés roulent trop vite sur les trottoirs au mépris des sorties de propriétés et des piétons. Des accidents sont inévitables et, même avec un casque (*fortement recommandé*), on peut craindre le pire.

Tout manquement à cette réglementation peut être sanctionné d'une amende de **135 €**.

- **Horaires relatifs aux travaux bruyants** : Les travaux de bricolages et jardinages bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants, pour les particuliers :
  - Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
  - Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
  - Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00
- Nous vous rappelons que **la taille maximale** des haies et de la végétation en bordure des voies communales est de **2m** et ne doit pas dépasser sur le domaine communal. Ceci afin de préserver la sécurité de chacun.
- Branchages et végétaux doivent être déposés en déchèterie et **non brûlés**.
- Le stationnement sur le parking place Scherrer **se fait en marche arrière, de même, le parking devant le périscolaire est réservé exclusivement au dépose minutes**.
- Vous souhaitez réaliser des travaux ou des modifications sur une construction. Avant de commencer, vous devez obtenir **une autorisation d'urbanisme** en déposant une déclaration préalable de travaux (DP) ou un permis de construire (PC). Plus d'informations en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

# BOIS DE COURCELLES

## COURRIER DE L'ONF (OFFICE NATIONAL DES FORÊTS)

La forêt communale de Courcelles-Lès-Montbéliard est **soumise à un document de gestion durable** : l'aménagement forestier, disponible au grand public sur [www.onf.fr/vivre-la-foret/documents-de-gestion-durable](http://www.onf.fr/vivre-la-foret/documents-de-gestion-durable) (*inscrire le nom de la commune recherchée*).

La gestion forestière de cette forêt a bien un enjeu de production au même titre qu'un enjeu d'accueil du public par son parcours VITAE, **il faut donc concilier les deux activités**. L'objectif de production conduit à la récolte de gros bois lorsque ceux-ci ont atteint leur âge d'exploitabilité. De plus dans **un contexte de changement climatique** nous faisons face à des **dépérissements** plus ou moins généralisés sur certaines essences, notamment, **le hêtre**, or la **forêt communale de Courcelles-Lès-Montbéliard est constitué d'une majorité de très gros et vieux hêtres**. Il est urgent et nécessaire de commencer à procéder à leur renouvellement avant de faire face à des dépérissements de grande ampleur sur la forêt.

La gestion de cette moitié de la forêt se fait **en futaie irrégulière**, il n'y aura jamais de coupe rase dans ce mode de gestion mais elle passe par la récolte de gros bois mûrs tous **les 8-12 ans** afin de créer des trouées apportant de la lumière aux semis. Aujourd'hui, ces parcelles présentent trop de gros et très gros bois, ce qui implique un ombrage trop important au sol qui empêche les semis de se développer. La coupe de ces gros bois permet l'arrivée de lumière au sol, et donc la germination des graines, **ce qui assurera la forêt de demain**.

L'aménagement forestier, document de gestion durable, définit un certain volume à couper annuellement, afin de ne pas entamer le capital et d'assurer la pérennité de la forêt. Les coupes mises en œuvre prélèvent un volume inférieur à cette « valeur-limite ». Dit autrement, la forêt dans son ensemble gagne du capital.

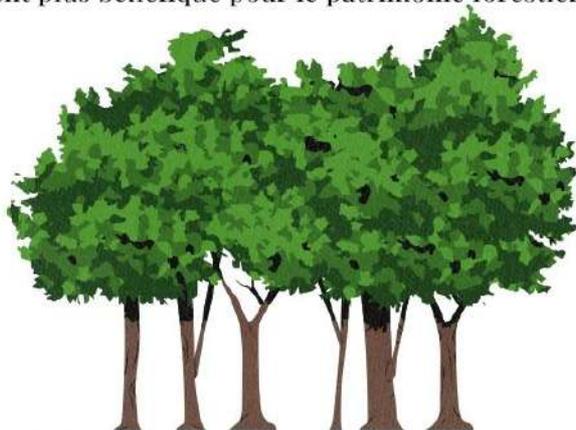
**La forêt de Courcelles-Lès-Montbéliard n'a donc aucune vocation à disparaître,**  
ce n'est ni la volonté de l'ONF ni de la commune.

Par ailleurs, les coupes en forêt et la vente des bois permettent également de financer l'entretien de ladite forêt, et d'assurer un revenu financier à la commune propriétaire. Bien que l'exploitation puisse paraître impressionnante au moment de la mise en œuvre du chantier, **les sentiers seront remis en état à l'issue de l'exploitation**.

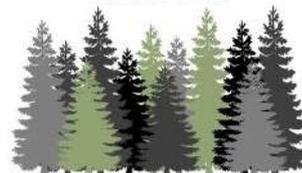
Il n'est pas souhaitable pour une commune de cesser les coupes du jour au lendemain. Décisionnaire final, elle a son mot à dire à propos de n'importe quelle proposition ; en revanche le document d'aménagement fait foi et doit être suivi : il est le fil rouge permettant une gestion durable de la forêt communale. C'est également un document réglementaire, validé par la commune et par le Préfet.

Enfin, il n'y a pas de commune sur le secteur qui a cessé les exploitations forestières.

L'Office National des Forêts est un établissement public au service d'une gestion durable de la forêt publique française. Il **en assure la pérennité et l'intégrité**, et permet une **gestion raisonnée** permettant de générer des revenus pour la commune propriétaire, et d'alimenter la filière bois française, qui représente autant d'emplois en France que l'industrie automobile. Ceci se fait en respectant les autres rôles de la forêt : accueil du public et préservation de la biodiversité. Il s'agit là de la mission de l'établissement ONF, qui lui est conférée par le Code forestier. Il s'agit d'un véritable service public forestier, qui assiste et conseille les communes propriétaires dans leur gestion, et est infiniment plus bénéfique pour le patrimoine forestier national que ne le serait une gestion par une entité privée.



66  
**LA FORÊT DANS SON  
ENSEMBLE GAGNE DU  
CAPITAL**



# CALENDRIER 2025

## MARS

22 mars : Carnaval

28 mars : Soirée Karaoké

30 mars : Spectacle Cabaret - POLYFOLIES de Nommay

## AVRIL

10 et 11 avril : Opération brioches - Les bénévoles passeront, comme chaque année, chez vous durant ces 2 jours.

12 avril : Village propre

Nous comptons sur les bénévoles. La participation des enfants constitue une excellente sensibilisation pour conserver le patrimoine environnemental dans lequel ils vont évoluer.

26 avril : Soirée couscous (organisée par l'Olympique de Courcelles)

## CARNAVAL

LA NATURE



LE 22 MARS 2025

A PARTIR DE 14H - PARKING DE L'ÉCOLE



DEFILE AVEC GARGAS

LIVRE DE BÉNÉVOLES BIODIVERSITÉS

LEITE DE BONZING ET CÂTEAU



AVEC LA PARTICIPATION DE « ANKO BARD » DE HANCHE ET DES ADULTES DE COURCELLES.

ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE ET LA MAIRIE

**SOIRÉE KARAOKE**  
vendredi 26 mars à 18h30

entrée libre

- buvette
- hot-dog
- frites
- crêpes

Salle des fêtes - entrée par l'école primaire

organisée par la mairie

Dimanche 30 mars 17h

SPECTACLE CABARET

Vianney Slimane F. Cabrol Calogero  
Nino Ferrer P. Kaaz Mentissa Claudia Capéo  
Polnareff M. Berger



Entrée libre - Corbeille -

# CALENDRIER 2025

## MAI

**8 mai** : Manifestation Patriotique (organisée par les Anciens Combattant et la Mairie)

## JUIN

**6 juin** : Fêtes des mères et fête des voisins



**21 juin** : Tournoi interne du club de foot



### HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : 14H-18H

MARDI : 9H-12H ET 14H-18H

MERCREDI : 9H-12H

JEUDI : 9H-12H ET 14H-18H

VENDREDI : 9H-12H ET 14H-17H30

TÉL : 03 81 98 18 53

COURRIEL : COURCELLESLESMONTBELIARD@WANADOO.FR

VILLAGE INFOS  
WWW.COURCELLES-LES-MONTBELIARD.FR

